

LE TRONCHET

Une 2^e phase de travaux pour le Meuleuc

Le syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne vient d'achever une seconde phase de travaux sur le cours d'eau jusque dans le bourg du Tronchet.

En 2021, des travaux de reméandrage du Meuleuc dans la forêt du Mesnil avaient eu lieu. Le Meuleuc est un acteur majeur dans l'approvisionnement en eau potable du pays de Saint-Malo. « Il



Le maire Pascal Briand.

prend sa source à Lanhélin, en Mesnil-Roc'h, traverse la commune du Tronchet avant de rejoindre la retenue d'eau du Mireloup. »

Cette seconde phase de travaux a été exécutée sur 600 m de cours d'eau au cours du mois de septembre. L'objectif « était de redonner à la rivière ses méandres et lui permettre de retrouver peu à peu toutes ses fonctionnalités naturelles. » L'ancien lit artificiel « a été effacé par comblement, à l'aide des terres ayant servi à creuser le nouveau lit. »

9 ha de zones humides restaurées

Désormais, la rivière présente un aspect naturel et sinueux. Ainsi, 9 ha de zones humides ont retrouvé leur fonctionnalité hydraulique écologique.

Pour réaliser cette seconde phase de travaux, 2,9 ha de parcelles en zone humide ont été acquises par la municipalité du



Le nouveau lit mineur du Meuleuc au Tronchet.

Tronchet. Le maire Pascal Briand rappelle « que cet espace naturel était en friche. Il retrouve aujourd'hui son caractère de prairies humides avec de petits boisements. Il est situé au cœur de la commune, au pied de la mairie, en amont de la ressource de Mireloup et en aval de la forêt. »

Des frayères retrouvées

Les méandres sur le cours d'eau « ralentissent les écou-

lements et diminuent les crues. » Ils favorisent également l'infiltration « permettant à l'eau souterraine de se recharger pour les besoins en eau potable. » Cet aspect naturel permet aux espèces piscicoles, truites, anguilles, goujon, brochet, « de retrouver des zones de frayère, de gîte et de nourrissage. »

Le montant total alloué à cette seconde phase de travaux s'élève à environ 65 000 € TTC.